



Initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones

Faire progresser la réconciliation autochtone et
combler le déficit d'infrastructure autochtone

Mai 2021

Qu'est-ce que la Banque de l'infrastructure du Canada?

- La Banque de l'infrastructure du Canada (la « **BIC** ») investit 35 milliards de dollars dans de nouveaux projets d'infrastructure générateurs de revenus qui sont dans l'intérêt public, qui stimulent la croissance économique, qui connectent les collectivités et qui agissent pour le climat.
- La BIC permet la construction de nouvelles infrastructures qui sont dans l'intérêt public grâce à des partenariats avec des investisseurs privés et institutionnels, des collectivités autochtones et des gouvernements partout au Canada.
- Dans le cadre de son mandat de 35 milliards de dollars, la BIC exécute un Plan de croissance triennal de 10 milliards de dollars qui renforce la croissance économique du Canada et accélère la transition du Canada vers une économie faible en carbone. Elle concentre ses investissements dans cinq secteurs prioritaires :
 - Les infrastructures vertes;
 - L'énergie propre
 - Le transport en commun;
 - Le commerce et transport;
 - L'Internet haut débit

Investir pour obtenir des résultats



Initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones (IICA)

Contexte

- La BIC reconnaît que le déficit d'infrastructure dans les communautés autochtones est important :
 - Selon le Conseil canadien pour les partenariats public-privé, il se situerait entre 25 et 30 milliards de dollars pour les Premières Nations seulement
 - On estime que le déficit pour toutes les communautés autochtones, y compris les Métis et les Inuits, est beaucoup plus élevé
- En février 2021, la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités a présenté l'Énoncé des priorités et des responsabilités à la présidente du conseil d'administration de la BIC. L'Énoncé comprenait une recommandation de cibler un investissement d'au moins un milliard de dollars dans des projets d'infrastructure pour les communautés autochtones dans les cinq secteurs prioritaires de la BIC.
- L'engagement de la BIC d'investir au moins un milliard de dollars dans les infrastructures autochtones est conforme à l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard de la réconciliation. Il inclut des projets dans le cadre de l'Initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones ainsi que des projets plus importants dans le cadre plus large des investissements de la BIC.
- La BIC est actuellement impliquée dans plusieurs grands projets prometteurs qui mettent en valeur la propriété autochtone ou des avantages pour la communauté. L'initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones est conçue pour combler le déficit d'infrastructure au niveau communautaire.

Initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones

Aperçu

- L'IICA est une nouvelle façon de combler encore davantage le déficit d'infrastructure communautaire en offrant des prêts à faible coût et à long terme aux communautés autochtones pour financer des projets dans les secteurs prioritaires de la BIC.
- L'IICA et les investissements plus importants de la BIC dans des projets de plus grande envergure illustrent comment la BIC vise à répondre aux priorités et aux besoins de la communauté. Ces types d'investissement diffèrent néanmoins sur deux points :

Le montant de l'investissement : Adapté pour soutenir des projet de taille communautaire

- L'IICA cible les demandes de prêts de 5 à 50 millions de dollars, tandis que le cadre d'investissement traditionnel de la BIC porte généralement sur les demandes de plus de 100 millions de dollars.

Les sources de remboursement : Souples pour s'adapter au contexte communautaire

- Dans le cadre de l'IICA, les projets doivent générer des revenus, mais peuvent également avoir d'autres sources de revenus affectées au remboursement des prêts. En revanche, les investissements plus importants de la BIC nécessitent des revenus et/ou des économies de coûts générées dans le cadre du projet pour répondre aux obligations.

Critères d'admissibilité pour un investissement dans le cadre de l'IICA

- Par l'entremise de l'IICA, la BIC cherche à investir dans des projets communautaires qui offrent un service et un avantage direct à une ou plusieurs collectivités autochtones pour contribuer à combler les lacunes en matière d'infrastructures.
- Ces projets doivent :
 - être situés au Canada;
 - générer des revenus, mais ils peuvent aussi être soutenus par d'autres revenus des collectivités;
 - représenter un investissement de la BIC d'au moins 5 M\$ et d'au plus 80 % du coût total du projet;
 - inclure 20 % du coût total en capital du projet provenant de sources autres que la BIC;
 - être nouveau ou représenter des mises à niveau importantes d'infrastructures existantes;
 - avoir une solide stratégie d'atténuation des risques liés à la construction et à l'exploitation;
 - faire partie d'au moins une des catégories de projets admissibles décrites sur la diapositive suivante.

Les catégories de projets admissibles

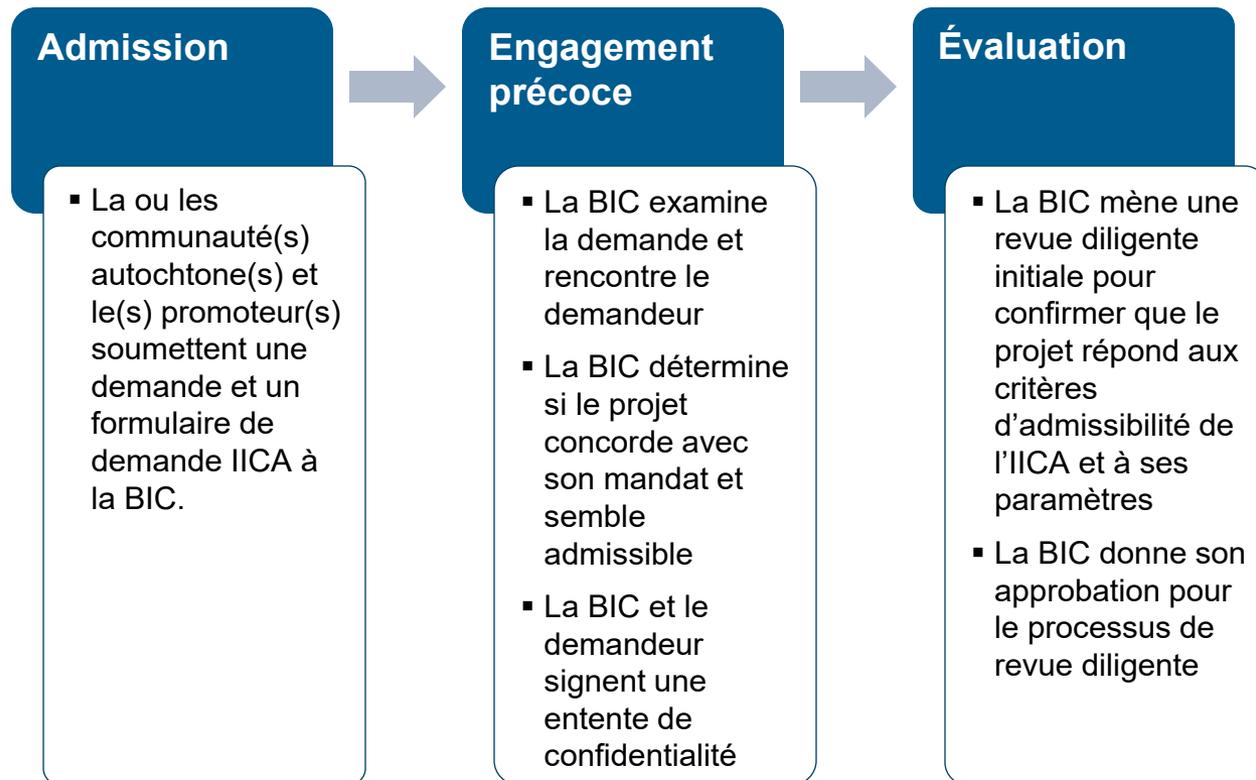
Secteurs prioritaires de la BIC	Les catégories de projets IICA	
	Énergie propre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de mini-réseaux alimentés à l'énergie renouvelable ▪ Développement d'infrastructures liées à l'énergie renouvelable, notamment les infrastructures d'énergies solaires, éoliennes, hydroélectriques à petite échelle, marémotrices, de biomasse et géothermiques ▪ Développement de systèmes d'énergie de quartier ▪ Installation et mise à niveau d'un réseau de transport pour améliorer l'accès à l'électricité et sa fiabilité
	Infrastructures vertes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Investissements qui permettent aux collectivités de passer des génératrices au diesel à des sources d'énergie renouvelable et des sources de production d'énergie à plus faible émission de carbone ▪ Investissements dans les rénovations énergétiques de bâtiments ▪ Investissements qui visent à procurer une source fiable et à long terme d'eau potable ▪ Investissements qui visent à améliorer la performance environnementale des systèmes de gestion de l'eau et des eaux usées
	Commerce et transport	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement d'infrastructures de transport pour les collectivités éloignées ou rurales, y compris des ports, des routes, des ponts, des chemins de fer, des aéroports, etc. ▪ Infrastructures liées à l'agriculture pour les collectivités.
	Transport en commun	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réseaux d'autobus régionaux, autobus à zéro émission, etc.
	Internet haut débit	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement d'infrastructures de communication pour les collectivités éloignées ou rurales, y compris l'Internet haut débit

Étapes préliminaires pour collaborer avec la BIC sur des projets potentiels dans le cadre de l'IICA

- La BIC propose un formulaire standard pour les projets qui répondent aux critères de l'IICA. Ce formulaire se trouve sur le site Web de la BIC :
<https://cib-bic.ca/fr/parteneriat/plan-de-croissance/infrastructures-autochtones/>
- À l'appui de la revue diligente d'investissement de la BIC, le type de renseignements exigés des promoteurs inclue :
 - Une description détaillée du projet
 - Des détails sur l'équipe du projet, y compris tous les partenaires, les entrepreneurs et les conseillers
 - Étude d'ingénierie et de faisabilité
 - Les documents pour les sources de revenus
 - Le modèle financier du projet
- La BIC encourage les demandeurs potentiels à communiquer avec l'équipe dédiée à l'IICA à autochtones@cib-bic.ca.

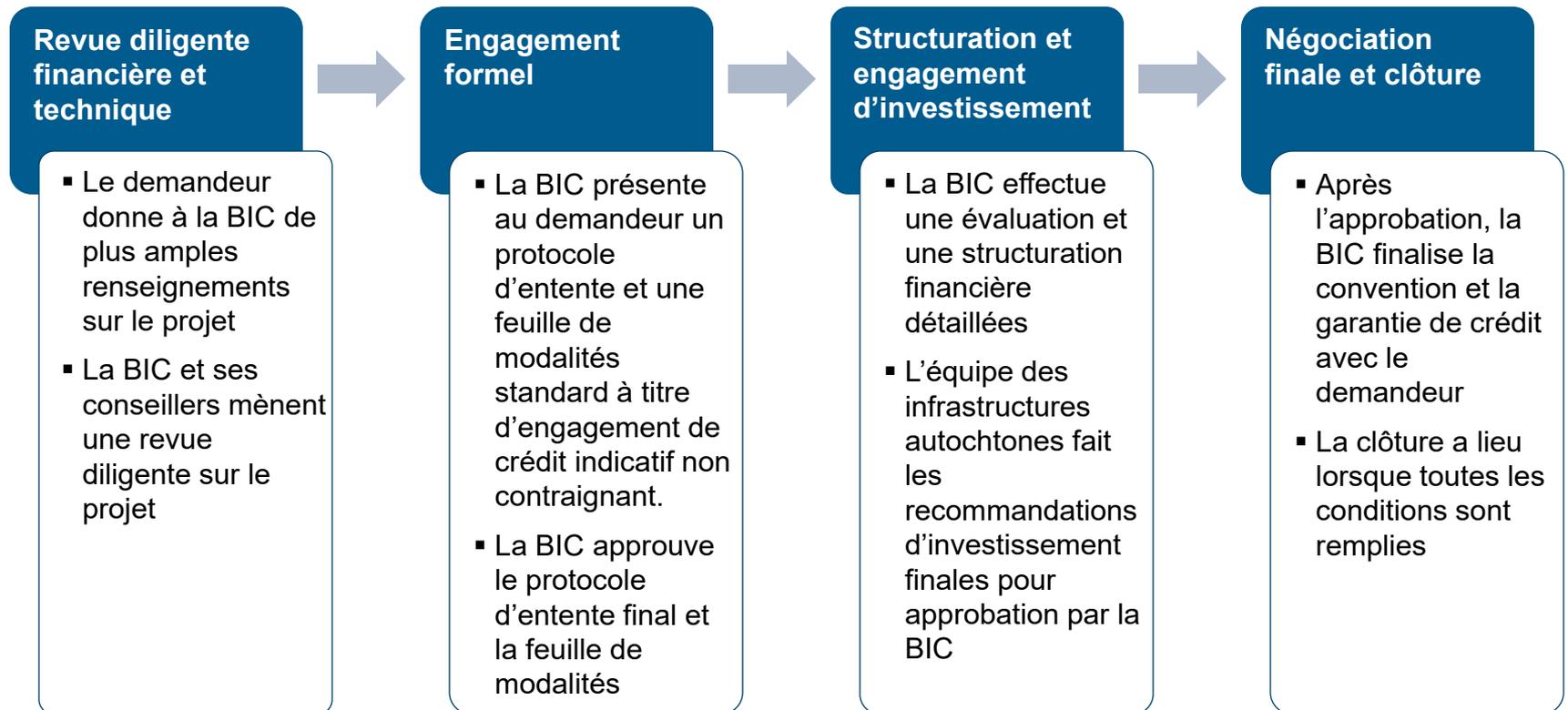
Processus d'évaluation de projets dans le cadre de l'IICA – De la prise en charge à l'évaluation

- La BIC a une équipe dédiée aux infrastructures autochtones qui travaillent avec la ou les collectivités autochtones et le ou les promoteurs (le « Demandeur ») durant toutes les étapes du projet
- L'équipe des infrastructures autochtones de la BIC met également à profit l'expertise interne du secteur au sein de la BIC



Processus d'évaluation de projets dans le cadre de l'IICA – De la structuration à la clôture financière

- Le comité des investissements de la direction de la BIC et le comité des investissements du conseil d'administration de la BIC supervisent la prise de décisions en matière d'évaluation de projets. L'approbation finale des investissements incombe au conseil d'administration de la BIC.
- La BIC adopte une approche systématique et rigoureuse à l'égard de l'approbation et de l'exécution des projets. Elle assure aussi une gestion des risques appropriée.





Annexe : Sommaire de la structure de l'entente IICA normalisée

Structure de l'entente IICA normalisée

Critère	Détails
Investissement de la BIC	<ul style="list-style-type: none"> Créance de premier rang (« la facilité de crédit »)
Taille de l'investissement	<ul style="list-style-type: none"> De 5 à 50 M\$ d'investissement de la BIC (les plus grands projets peuvent suivre le processus traditionnel de la BIC) Le montant de la dette est basé sur le moins élevé des montants suivants : <ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à 80% du coût du projet – le coût restant du projet pourrait être pris en charge par la communauté et/ou le secteur privé – des capitaux privés supplémentaires pourraient être investis à l'avenir pour réduire la portion de la BIC Profil d'amortissement avec un ratio de couverture du service de la dette de 1,5.
Tarifification	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'intérêt : Comme chaque plan d'affaires le permet, mais généralement 1 % par année du capital impayé de la facilité de crédit
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> Maximum de 35 ans après la construction. La date arrivera à échéance généralement un an avant l'une des deux dates suivantes : (i) l'expiration du ou des contrats importants en vue de la réalisation de projets, ou (ii) l'expiration de la durée économique utile du projet
Remboursement	<ul style="list-style-type: none"> Seulement les intérêts pendant la période de construction Remboursements trimestriels de type prêt hypothécaire au cours de la période d'exploitation seulement
Garantie	<ul style="list-style-type: none"> Le prêt est garanti par les revenus du projet ou d'autres sources de revenus disponibles à la collectivité (provenant d'autres actifs ou entreprises communautaires) Comme c'est généralement le cas dans les opérations de financement de projet, le prêt est sans recours pour la collectivité

Structure de l'entente IICA normalisée (suite)

Critère	Détails
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none">▪ Comme pour tous les projets de la BIC, la préférence (lorsque cela est possible) est que le projet fasse partie d'une société de projets et qu'il soit encadré par d'autres actifs communautaires▪ La prise de décisions doit être confiée à un conseil d'administration ou à une équipe de direction – les décisions en matière d'investissement et de tarification doivent être indépendantes des membres élus
Transfert de risques appropriés aux entrepreneurs et aux exploitants	<ul style="list-style-type: none">▪ L'emprunteur devra conclure des contrats de construction et d'exploitation à prix et à date fixes (ou avoir un plan d'exploitation et une stratégie d'atténuation des risques) qui sont par ailleurs satisfaisants pour le prêteur
Contribution sous forme de capitaux propres	<ul style="list-style-type: none">▪ Au moins 20 % du coût total du projet. Une lettre de crédit adossée aux capitaux propres, ou le montant total des capitaux propres doit être déposé dans un compte bloqué au moment de la clôture financière
Comptes du projet	<ul style="list-style-type: none">▪ Compte du produit, compte de réserve pour le service de la dette, compte de réserve pour le service de réparations majeures, compte de capitaux propres bloqué
Utilisation des rapports de conseillers indépendants	<ul style="list-style-type: none">▪ La BIC bénéficiera de l'expertise et des avis de conseillers indépendants pour évaluer les risques techniques, les risques liés aux ressources et à l'assurance et les risques environnementaux propres aux projets



Merci

Communiquez avec nous à autochtones@cib-bic.ca

[LinkedIn](#) | [Twitter/bic_fra](#)

[Abonnez-vous pour rester informé\(e\)](#)